



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN SÉANCE ORDINAIRE
DU MARDI 1^{er} JUILLET 2025
à 20 h 30**

Date de convocation : 25 juin 2025

Présents : M. Mmes MATTARD Hindeley, RUNFOLA Patrice, BENITO Sandrine, ROUSSEAU Cathy, GUILLARD Isabelle, POYANT Cécile, BERNARDEAU Joseph, MARTIN Cécile, GAUDINEAU Valérie, NEBOR Robert Doctrovée.

Excusés : GALLOCHAT Jacky, TEXIER Marie-France, DUCHAMP Laurent, BONTEMPS Loïc, THIBAUT Nathalie, GARNIER Maria, CONSTANT Pascal, PEROU Philippe, PETITPREZ Christopher.

Pouvoirs : Nathalie THIBAUT donne pouvoir à Valérie GAUDINEAU
Marie-France TEXIER donne pouvoir à Sandrine BENITO

Secrétaire de séance : Cécile POYANT

OUVERTURE DE LA SEANCE : 20h47

- M. le Maire ouvre la séance : lecture de l'ordre du jour
- Validation du compte-rendu de la séance du 6 mai 2025
- Désignation du-de la secrétaire de séance : Cécile POYANT

ORDRE DU JOUR

Urbanisme :

1. Création et dénomination de la voie communale n°2
2. Attribution d'une adresse postale aux parcelles : sections ZC n°334 et 335 ; ZP 54 et 55 ; A 1207, 1251, 1252, 1253, 1532 ; C n°2513, 2519, 2472
3. Autorisation de cession de la parcelle section AA, n°145 d'une superficie de 297 m² à la charge de l'acquéreur
4. Lotissement : voie desservant la parcelle section AB n°25, suite à l'acquisition de la parcelle AB n°38

Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault

5. Autorisation signature convention de délégation de transport AO2

Finances

6. Délibération Modification n°3 : ajustement investissement → Ce point est retiré de l'ordre du jour
7. Attribution des subventions aux associations : Comité des Fêtes, APE La Parentèle, AS Colombiers
8. Tarifs de location des salles : ajout de la gratuité pour les banquets (Festifs, Vignerons et Ouvrier)

Vie institutionnelle

9. Syndicat Energie Vienne : Désignation d'un élu délégué
10. Indemnité des élus : révision des montants des indemnités → ce point est retiré de l'ordre du jour
11. Renouvellement de la convention d'adhésion aux services de l'Agence des Territoires de la Vienne

Ressources Humaines

12. Création d'un poste de 2/35^{ème} pour l'animatrice de dessin et d'un poste de 27h45/35^{ème} pour l'animateur péri et extra-scolaire et entretien des locaux

Divers

13. Questions diverses

1. DENOMINATION DE LA VOIE COMMUNALE N°2, ENTRE LA ROUTE DU VIVIER JUSQUE LA LIMITE COMMUNALE (ENVIGNE)

Cette portion de voie communale ne possède pas de nomination, or Grand Châtellerault a besoin d'une adresse sur des parcelles occupées par des foyers pour attribuer des conteneurs de collecte des déchets. Afin de pouvoir attribuer une adresse postale, il est nécessaire d'attribuer un nom à la voie. Elle commence à l'intersection de la route des Châtaigniers et de la route du Vivier et se termine à la limite communale de Scorbé-Clairvaux. Elle mesure environ 850 m. Le nom proposé est : Route de l'Envigne

Il est procédé au vote :

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

2. ATTRIBUTION D'UNE NUMERO AUX PARCELLES : ZC N°334 ET 335, ZP N°54, 55, A N°1207, 1251, 1252, 1253, 1532, C N°2472, 2513, 2519

Monsieur le Maire indique que Grand Châtellerault demande à disposer d'une adresse postale afin de pouvoir attribuer des conteneurs individuels aux familles. L'attribution d'un numéro est une compétence du maire. Cela ne modifie en aucun cas la constructibilité d'un terrain. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer un ou plusieurs numéros par parcelle pour les familles des gens du voyage installées sur des terrains classés en zone N ou A de la commune.

La collecte des Ordures Ménagères pourra de cette façon être assurée.

Il est procédé au vote :

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

3. AUTORISATION DE CONDITION DE CESSION DE LA PARCELLE SECTION AA N°145 AU PROPRIETAIRE DE LA MAISON VOISINE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur BERGE était propriétaire d'un ensemble de parcelles accessible par la route départementale, mais aussi par un chemin. La commune est propriétaire d'une parcelle qui dessert ces parcelles, celle-ci est enclavée dans la propriété. Un accord oral avait été établi entre Monsieur BERGE et une des municipalités précédentes afin que Monsieur Berge effectue l'entretien de cette parcelle. Suite au décès de Monsieur Berge, sa propriété a été vendue, le nouveau propriétaire souhaite acquérir la parcelle section AA n°145 d'une superficie de 297 m².

Il est proposé de vendre la parcelle à 0,40 €/m² et que l'acquéreur prennent en charge les frais de notaire.

Il est procédé au vote :

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

4. ACCES A LA PARCELLE SECTION ABn°25 SUITE A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE AB N°38 POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est porté acquéreur de la parcelle AB n°38 lors de la précédente séance. Or, les propriétaires souhaitent s'assurer que la parcelle AB n°25 ait toujours un accès direct.

Celle-ci est desservie par un chemin publique partant de la route des lavoirs, elle sera également desservie par un accès route du Vivier.

Il est procédé au vote :

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

5. GRAND CHATELLERAULT : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE ORGANISATEUR DE RANG 2

Actuellement, la convention est en vigueur et arrive à échéance le 31 aout 2025. Pour chaque commune concernée, la règle des subventions est la suivante par l'agglomération :

- Pour les enfants âgés de plus de 3 ans, habitant entre 1,5 et 3km : financement à 50% du coût du transport
- Pour les enfants âgés de plus de 3 ans, habitant à plus de 3 km : financement à 80% du coût du transport.

Afin d'accepter la délégation de compétence de Grand Châtellerault, il est nécessaire de signer une convention. Les modalités de participation de Grand Châtellerault sont déterminées dans le projet de convention joint.

La durée de la convention est d'un an à compter du 1^{er} septembre 2025 (reconductible 3 fois).

Il est procédé au vote :

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE COLOMBIERS

Chaque montant concernant les associations locales sont votés individuellement, d'autres dossiers seront déposés en cours d'année.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Vote du CM 2024	Vote du CM 2025	Montant demandé
Comité des fêtes (Sortie de Doctrovée Robert NEBOR Cécile MARTIN et Sandrine BENITO)			
Acquisition d'un barnum avec fenêtre d'une dépense totale de 2 555,45 €	750,00	750,00	1 000

Il est procédé au vote :

Vote : 8 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

7. TARIF DE LOCATION DES SALLES : AJOUT DE LA GRATUITE POUR LES BANQUETS TRADITIONNELS (VIGNERON, FESTIFS, OUVRIERS)

Suite à l'enregistrement du chèque pour les ordures ménagères de la salle des fêtes lors du banquet festif, le SGC Nord Vienne a sollicité la délibération entérinant la gratuité de la salle pour les banquets. N'ayant pas connaissance d'une délibération prise officiellement, je vous propose de régulariser la situation.

Le maire propose de modifier les tarifs de location des salles communales en enregistrant la modification nommée, ainsi que la facturation du surcoût lié à la collecte des ordures ménagères.

SALLES	ASSOCIATION	COMMUNE	HORS-COMMUNE
SALLE DES FETES Weekend	60 € Pour une ou 2 journées	390 € *	620€
SALLE DES FETES 1 journée en semaine		175 €	320 €
SALLE ABBE REAU Weekend	15 €	145 € **	315 €
SALLE ABBE REAU 1 journée semaine	Gratuit	95 €	215 € / jour
JARDIN PUBLIC	20 €	20 €	20 €
45 BANCS + 19 TABLES	GRATUIT	Gratuit (Réservé aux habitants)	Non loués

Nota :

- Caution salle des fêtes : 800 € + 150 € ménage
- Caution salle Abbé Réau : 500 € + 100 € ménage
- Caution bancs et tables : 200 €

- Les tarifs incluent le forfait sollicité pour la collecte des Ordures Ménagères, à savoir 20€ pour la salle des fêtes, le jardin public et 15 € pour la salle Abbé Réau

* la salle des fêtes est mise à disposition gratuitement pour les banquets traditionnels (Vignerons, festif, ouvriers)

** Personnel et Conseil Municipal : 50 € (1 fois/an) pour la salle Abbé Réau sur deux jours

** la salle Abbé Réau est mise à disposition des familles gratuitement, lors des obsèques d'une personne dont la résidence était à Colombiers

Il est procédé au vote :

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

8. SYNDICAT ENERGIE VIENNE : DESIGNATION D'UN ELU DELEGUE

Monsieur le Maire indique que Monsieur Jacky Gallochat ne souhaite plus représenter la commune au sein de l'instance de la Commission Territoriale d'Energie organisée par le syndicat Energies Vienne.

Le maire se porte candidat, Jacky Gallochat suppléant.

* * * * *

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DESIGNER ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE, à savoir :

Représentant CTE titulaire : Hindeley MATTARD

Représentant CTE suppléant : Jacky GALLOCHAT

Ce changement sera notifié dès que possible au syndicat Energie Vienne.

Il est procédé au vote :

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

9. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AUX SERVICES DE L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE (AT 86)

Considérant la nécessité de modifier l'actuelle convention d'adhésion à l'AT86 afin d'y intégrer les nouvelles conditions générales ;

Il est donc proposé d'accepter cette nouvelle convention d'adhésion ainsi que ses conditions générales afin de continuer à bénéficier des services de l'AT86.

Après avoir pris connaissance des différents documents fournis par l'Agence des Territoires de la Vienne, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur ces documents.

Il est procédé au vote :

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

10. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS, CREATION DE 2 POSTES

La mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire pour la :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial de 2h00 hebdomadaire pour le poste d'animatrice de dessin
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 27h45 hebdomadaire pour le poste d'animatrice péri et extrascolaire et d'entretien des locaux

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Filière administrative		
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h	Poste créé par délibération n°2024/30 du 14/05/2024
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h	Poste créé par délibération n°2024/30 du 14/05/2024

Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 29 h 1 poste à 17h30	Poste créé par délibération : n°2016/27 du 4 mai 2016 Poste créé par délibération n°2025/07 du 28/01/2025
Filière technique		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h	Poste créé par délibération n°2024/30 du 14/05/2024
Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Filière technique		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h	Poste créé par délibération n°2016/27 du 4 mai 2016
Adjoint technique territorial	1 poste à 35h	Poste créé par délibération n°2019/42 du 3 juillet 2019
	1 poste à 14h	Poste créé par délibération n°2025/07 du 28/01/2025
	1 poste à 27h45	Poste créé par délibération n°2025/ du 1 ^{er} juillet 2025
Filière médico-sociale		
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 32 h	Créé par délibération n°2024/30 du 01/07/2024
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 32h	Créé par délibération n°2023/03 du 17 janvier 2023
Filière animation		
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	1 postes à 35 h	Poste créé par délibération n°2024/30 du 14/05/2024
Adjoint territorial d'animation	1 poste à 35 h	Poste créé par délibération n°2018/08 du 8 mars 2018 -
	1 poste à 32h	Poste créé par délibération n°2021/53 du 6 juillet 2021
	1 poste à 31h	Poste créé par délibération n°2025/07 le 28/01/2025
	1 poste à 3 h 30	Poste en CDD augmentation de 15 minutes depuis le 01/04/2020 – se termine le 31/08/2025
	1 poste à 2 h 00	Poste créé par délibération le 1 ^{er} juillet 2025
	17 postes ouverts	1 poste vacant

Le Conseil Municipal sur le rapport de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- La création à compter du 01/11/2025 d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique, à temps non complet, de 27h45/35^{ème}, pour exercer les missions d'agent d'entretien polyvalent des locaux et d'animatrice péri et extrascolaire
- La création à compter du 01/09/2025 d'un emploi permanent au grade d'adjoint d'animation, à temps non complet, à raison de 2/35^{ème}, pour exercer les missions d'animatrice de dessin

Il est procédé au vote :

Vote : 12 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

11. QUESTIONS DIVERSES

- 🌀 Résultat des fouilles sur les parcelles concernées par le lotissement : pas de découverte
- 🌀 Déplacement des conteneurs à verre et papier de l'atelier municipal
- 🌀 Demande auprès de l'agglo pour déplacer le conteneur à verre situé près du jardin public et celui d'AUDACIE installée place Manderen → à côté de l'atelier municipal → désaccord pour le déplacement du globe à verre ; à cause de la proximité de la salle des fêtes ; problématique différenciation des ordures ménagères privés et public ; emplacement à trouver qui permet l'accès à tous, notamment les usagers du jardin public et de la salle des fêtes mais aussi au camion de collecte.

POUR INFORMATION

- Décret gouvernemental « Espace sans Tabac » : jardin publics, aires de jeux, espace autour école (en attente de la distance minimale), plage, ... : installation de cendriers aux endroits adaptés, affichage à spécifier
- Réunion CAGC sur le projet de développement reporté en septembre
- Mise à jour des cartes de déchetteries toujours en cours ; augmentation de la taille des bacs jaunes par rapport au nombre de personnes au foyer validé lors du conseil communautaire de mai ; régularisation peut être demandé sur le site internet de Grand Châtellerauld : <https://formulaire.mesdemarches.grand-chatellerauld.fr/reductions-des-dechets/demande-de-changement-de-conteneur-particulier/>

Le nombre de personne non enquêté est estimé à 6% par commune.

La distribution des bacs individuels est en cours de finalisation.

- Remplacement de l'armoire froide et d'un réfrigérateur en panne ; commande de 2 aspirateurs pour l'école et 1 pour la mairie en cours
- Le tracteur est de nouveau opérationnel, cependant le fauchage des bords des voies ou chemins est temporairement suspendu, du fait des conditions de sécheresse de la végétation
- Commande des caméras en cours, installation début juillet : problématique dépôt sauvage à l'Ane Vert et sur tous les points de collectes collectifs
- Réservation d'une benne à déchet tout venant le lundi 7 et mardi 8 juillet : grand ménage de l'atelier et ses alentours, ainsi que des bâtiments communaux.
- Projet parking école : coût supplémentaire environ 3 500 € + portail côté route départementale + 3 000 € ; éclairage publique solaire + DETR, attribution de 40 000€ soit 41,38 % de la part de l'Etat ; remerciement auprès de l'Etat
- Visite de la Sous-Préfète, Mme Ruby, est restée 2 heures pour échanger sur les projets
- Centre de loisirs : inscriptions finalisées / séjour avec nuitées à Bonneuil-Matours au Parc du Crémault
- Sortie du 28/06 du secteur ado au Vigeant reportée à cause de la chaleur

- Point Jeunes : inscriptions toujours ouvertes / séjour avec nuitées en Vendée ; programme à diffuser auprès des élus et membres du CCAS
- Travaux de réparation de la toiture de la sacristie effectué (846 €)
- Voyage à Manderen décalé du 27 septembre au weekend du 17 octobre
- Demande de présentation du projet de bistrot ludique de Catherine HERRERO – route des lavoirs
- PADD de la commune de Colombiers approuvé lors du conseil communautaire du 30 juin
- Urbanisme
 - o Déclaration préalable
 - o n° 8608125H4007 favorable avec prescriptions délivrée à Monsieur MORISSET Benjamin dans le cadre de la pose d'une fenêtre de toit
 - o n° 8608125H4012 favorable avec prescriptions délivrée à Monsieur THIENNET Nicolas dans le cadre de l'édification d'une clôture
 - o n° 8608125H4013 favorable avec prescriptions délivrée à Label'Renov, représenté par Monsieur ENNACIRI Yassine dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture
 - o n° 8608125H4008 favorable avec prescriptions délivrée à la commune de Colombiers, représentée par Monsieur MATTARD Hindeley dans le cadre de la fermeture du parking de l'école
 - o n° 8608125H4014 favorable délivrée à Monsieur Jean-François REYBEROLLE dans le cadre de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du garage
 - o Permis de Construire :
 - o n° 8608125H1002 favorable avec prescriptions délivrée à Madame AUBUGEAU Amélie et Monsieur BOSSE Gaëtan dans le cadre de la construction d'une piscine, d'un pool house, de terrasses et d'une pergola

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
Vendredi 4 juillet	Concert à l'Eglise Notre Dame de Colombiers – Romantique français	Chœur de Chambre de la Vienne
Lundi 14 juillet	Cérémonie du 14 juillet : dépôt d'une gerbe au monument aux morts	Municipalité
Mercredi 27 août	Randonnée découverte	Municipalité + CAGC
Samedi 6 septembre	Journée mondiale Don Moelle Osseuse (DMO)	PoDoMos
Vendredi 12 septembre	Vente carte de chasse	ACCA
Dimanche 14 septembre	Vide-greniers	Comité des fêtes
Vendredi 19 septembre	Foire à l'apéro	APE La Parentèle
Samedi 27 et Dimanche 28 septembre	GRAVEL	Grand Châtellerault
Samedi 27 et Dimanche 28 septembre	Stage et bal folk	ASACC Boite à Folk
Dimanche 5 octobre	Randonnée des Vendanges	ASACC Cyclo VTT
Samedi 11 octobre	Repas des Aînés	CCAS de Colombiers
Samedi 17 et dimanche 18 octobre	Voyage à Manderen-Ritzling	Municipalité

Réunion de travail :

- ❖ Commission affaires scolaires :
- ❖ Commission épicerie connectée : lundi 7 juillet à 14h30 – visite de la société API sur le terrain ; montage du dossier de subvention à faire
 - Avec voirie et épicerie connectée : plan en cours de réalisation
- ❖ Commission animation - communication :
- ❖ Commission cadre de vie : lundi 7 juillet à 19h00
- ❖ Réunion des associations :
- ❖ Commission PLU : jeudi 3 juillet à 17h30
- ❖ Réunion pour le lotissement : mardi 16 septembre à 18h00 en mairie, avec le bureau d'étude - présentation du diagnostic mis à jour et de l'aménagement du lotissement
- ❖ Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 30 septembre

* * * * *

Fin de la séance : 22h00

Prochaine réunion : mardi 30 septembre à 20h30

Fait à Colombiers, le 30 septembre 2025

**Le secrétaire de séance,
Cécile POYANT**

**Le Maire
Hindeley MATTARD**